Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 238

Artikel: La révision du régime des alcools et l'opinion antialcoolique

Autor: Hercod, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258864

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AVIS IMPORTANT

Nous avons eu le plaisir de faire le service gratuit des derniers numéros du MOUVEMENT à un certain nombre de personnes non encore abonnées, pour leur faire connaître notre journal. Plusieurs d'entre elles ont bien voulu nous en témoigner leur satisfaction en prenant un abonnement, désireuses qu'elles étaient de continuer à être ainsi tenues au courant de notre mouvement féministe et social suisse et étranger. Nous prions maintenant toutes celles qui ont aussi l'intention de s'abonner au MOUVEMENT de bien vouloir nous le faire savoir en utilisant tout simplement pour cela (l'abonnement de 6 mois du 1er juillet au 31 décembre : 3 fr.) le bulletin de versement à notre compte de chèques qu'elles trouveront encarté dans ce numéro à leur intention spéciale. Nous osons espérer que toutes celles qui ne nous ont pas retourné les premiers numéros qui leur ont été envoyés à titre gracieux voudront bien de ce fait devenir maintenant, en s'abonnant à notre journal, un appui moral et finencier pour lui.

L'ADMINISTRATION DU « MOUVEMENT FÉMINISTE »

Un succès féministe au Conseil National

Notre dernier numéro était sous presse quand nous avons reçu la nouvelle du vote, le 17 juin, du Conseil National, ratifiant la proposition de la Commission chargée d'examiner le projet de loi fédérale sur le statut des fonctionnaires de supprimer à l'art. 4 la phrase si inquiétante pour les femmes que « lors de la nomination d'un fonctionnaire, le sexe pourra être pris en considération».

C'est là un succès dont nous pouvons nous féliciter. D'abord pour ses résultats directs très importants pour les femmes qui peuvent avoir à gagner leur pain comme fonctionnaires de la Confédération, et auxquelles cette disposition arbitraire risquait de barrer complètement la route. Ensuite, parce que, et quoi que l'on nous ait affirmé au National, c'était là une disposition rétro-

grade, inadmissible à notre époque, où s'affirme toujours davantage le principe de collaboration des deux sexes sur une base d'égalité. Et enfin, parce que c'est grâce aux efforts, aux démarches, et à la coopération des principales Sociétés féminines, que la Commission a décidé de supprimer cette phrase malheureuse, et que le Conseil l'a suivie sur ce terrain, sans plaisanteries aimables, comme il avait cru devoir le faire lors de la précédente session. On commence donc aussi dans nos Conseils à prêter un petit bout d'oreille à la voix des femmes suisses. Et cela est encourageant.

E. Gd.

La revision du régime des alcools et l'opinion antialcoolique

N. D. L. R. - Nous ayons à plusieurs reprises entretenu nos lecteurs du projet de revision du régime des alcools en Suisse, et des motifs d'ordre social, hygiénique ou financier pour lesquels cette revision est absolument nécessaire. On se souvient que le Conseil Fédéral a soumis aux Chambres un projet de revision, qui a été analysé ici même (Mouvement, No 229), et sur lequel l'opinion des milieux antialcooliques était partagée, les uns lui reprochant de n'être qu'une insuffisante demi-mesure, les autres le considérant comme une première étape à franchir avant d'aborder des réformes plus profondes. Ce projet a été remis pour examen à une Commission du Conseil National, qui, ce printemps, au cours de ses séances à Locarno et à Spiez, l'a passablement modifié et transformé... dans le mauvais sens, hélas! Nous pensons donc intéresser nos lecteurs en leur faisant connaître, d'après notre confrère l'Abstinence, l'opinion sur les propositions de la Commission d'une des premières autorités en matière d'antialcoolisme dans notre pays, M. le Dr Hercod, de Lausanne.

Ajoutons que, suivant les toutes dernières nouvelles reçues, cette question ne sera pas discutée dans la session actuelle du Conseil National, comme cela avait été primitivement décidé, et que la Commission doit se réunir à nouveau. Espérons donc qu'elle tiendra compte des réclamations justifiées dont l'article ci-après se fait l'écho.

Commentaires

Aucune concession à nos vœux

La Commission a écarté sans autres la demande pressante des antialcooliques et de nombreuses sociétés d'utilité publique

La vie de Margaret Bondfield "homme d'Etat"

(suite1)

LA FEMME POLITIQUE FAIT SON APPRENTISSAGE

Un jour, on prend Miss Bondfield par surprise au cours d'un grand meeting public en la chargeant d'un discours de remerciement. Elle s'en tire à merveille et continue. Innombrables sont les discours plus ou moins importants qu'elle prononce devant toutes sortes d'auditeurs. Un journaliste écrit d'elle: « Grâce à Miss Bondfield, on ne peut plus dire que les femmes ne savent pas s'arrêter de parler. Elle parle toujours brièvement et jamais à côté du sujet ».

En 1897, âgée seulement de 24 ans, la « travailleuse éminente », comme on commençait à dire, venait de finir une enquête extrêmement importante sur les conditions du travail des femmes employées dans les magasins de Londres, enquête faite à l'instigation de Margaret Macdonald et de deux autres membres du Conseil industriel des femmes. Miss Bondfield

étudia à fond les heures de travail, les salaires, les amendes ainsi que les conditions du logement et des repas chez les patrons et leur répercussion sur la santé des employées. Son rapport fut utilisé pour une série d'articles parus en 1898 dans le journal Daily Chronicle, et qui remuèrent des consciences et ouvrirent des yeux. Comme en traits de feu sur un mur sombre, on aperçut enfin les horreurs du système du logement en commun, du surmenage, et de la misère réelle des employés de magasin, tant hommes que femmes.

Un don généreux fait au Conseil exécutif de l'Union des employés de magasins, permit de créer pour Margaret Bondfield le poste de secrétaire de l'Union. De 1898 à 1904 elle reçut un traitement hebdomadaire de 50 fr., porté en 1905 à 75 fr. Dix années durant, Margaret se voua à la cause des employés et tenta de les grouper pour la défense de leurs intérêts. A cette époque, les syndicats (trade-unions) des ouvriers étaient déjà puissants et fortement organisés; mais on ne pouvait obtenir des employés qu'ils s'associassent à leurs camarades des métiers manuels. Quoique plus mal traité et plus mal payé qu'un simple manœuvre, quoique privé de sa liberté personnelle par le système du logement chez le patron, et soumis à des déductions de salaire et à des amendes, l'employé de magasin d'il y a trente

¹Voir le Mouvement féministe Nº 236.

qui réclamaient des dispositions assurant la disparition progressive des bouilleurs de cru. Elle a fait plus, elle a renforcé encore la situation des bouilleurs de cru en prévoyant que de nouveaux alambics pourraient être établis. « En cas de besoin » dit pieusement le texte. Mais quand est-ce qu'un alambic sera nécessaire? Si c'est lorsque l'hygiène le réclamera, ce sera jamais. Probablement, toutes les fois que, séduit par les bons prix payés, un paysan, dans une région un peu écartée, à la montagne, loin des distilleries industrielles ou cooperatives, voudra fabriquer de l'alcoòl, il pourra prétendre qu'un alambic dans sa ferme répond à un besoin et obtenir son autorisation.

Larges concessions aux paysans

Le projet du Conseil fédéral n'était certes pas hostile aux intérêts des paysans; celui de la Commission du Conseil national se fait tout à fait accueillant. Le paysan est sûr de faire une excellente affaire: s'il veut offrir à notre mère l'Helvétie son eau-de-vie de fruits ou de marc, celle-ci doit la lui prendre et naturellement la lui payer à un prix convenable. Si le paysan croit pouvoir vendre à de meilleures conditions aux particuliers, la Confédération s'inclinera. De cette façon, sûr d'écouler à de bonnes conditions toute son eau-de-vie, sauf celle qu'il réserve à son usage, le paysan aura donc intérêt à développer la distillation.

Il est vrai qu'une phrase du nouvel article constitutionnel nous assure que la législation nouvelle doit tendre à diminuer la consommation de l'eau-de-vie, et que l'on veillera à employer les matières premières de la distillation à d'autres usages, spécialement à l'alimentation. Mais cette déclaration généreuse et vague nous semble n'être qu'un vœu pie, au milieu de dispositions très précises qui assurent au paysan-distillateur un rendement suffisant.

Pas de forts impôts sur les boissons de luxe

Intéressante aussi la disposition qui limite l'impôt qui peut frapper les eaux-de-vie supérieures : kirsch, gentiane, eau-de-vie de lie, etc., pour lesquélles il n'existe pas d'obligation de reprise pour la Confédération. Pour éviter que leur vente, par suite de leur prix élevé, soit difficile, il sera interdit de les imposer plus que l'alcool ordinaire repris par la Confédération;

autrement dit, tandis que, dans tous les pays du monde, on impose davantage les produits de luxe, consommés par des gens qui peuvent faire les sacrifices nécessaires, chez nous, les eauxde-vie supérieures ne seront pas plus frappées que la vulgaire eau de-vie de pommes ou de poires ou de marc.

Les intéressés dans la place

Que dire de la disposition qui fait intervenir les intéressés dans l'administration du régime nouveau? Certes, l'administration doit pouvoir écouter les vœux de ces intéressés, mais les introduire ainsi dans la place, n'est-ce pas leur assurer une position de faveur lors des marchandages, et quels marchandages! auxquels donnera lieu certainement la fixation de l'impôt et des prix auxquels la Confédération reprendra les eaux-de-vie ordinaires des bouilleurs du cru?

Une suppression regrettable

Restent les dispositions financières : Le Conseil fédéral, désireux de marquer que la lutte contre l'alcoolisme devrait être le but de toute la réforme, avait inscrit dans son texte l'obligation de consacrer 5 % de ses recettes de la régie de l'alcool à la lutte contre l'alcoolisme. Faisant droit à une requête des intéressés à l'alcool, la Commission biffe cet article, c'est-à-dire que les quelques centaines de milliers de francs, qui auraient pu être employés par la Confédération de façon extrêmement heureuse, non seulement pour subventionner les sociétés centrales contre l'alcoolisme et leur permettre d'avoir des secrétariats permanents, mais aussi pour donner une impulsion nouvelle à la fondation des Foyers pour Tous, dont l'œuvre est si bienfaisante, pour organiser en grand l'enseignement antialcoolique, grâce à la publication de manuels, de planches d'enseignement, à la création de cours analogues à ceux de la Suède..., tout cela tombe. On dira peut-être que les recettes de la régie de l'alcool doivent, constitutionnellement, être affectées aux assurances sociales et que le Conseil fédéral avait pris avec cet article constitutionnel une certaine liberté en affectant 5 % de ses recettes à la lutte contre l'alcoolisme? Mais la Commission du Conseil national n'est pas plus scrupuleuse, parce que les 5 % en question sont attribués, par elle, non aux assurances sociales, mais aux œuvres en faveur des invalides et des vieillards.

ans se considérait comme supérieur à l'ouvrier. Un faux orgueil tenait à l'écart des travailleurs manuels ces « miséreux en complet noir et en chapeau melon, ou en robe noire bien ajustée ». De plus, ils étaient trop fatigués, trop isolés du monde aussi, pour faire les efforts nécessaires afin de sortir de l'impasse où ils s'étaient laissés acculer. Malgré tout, le travail de Margaret Bondfield ne fut pas vain, puisque l'Union qui comptait à son entrée en fonction 2897 adhérents, en comptait 125.000 dix ans après. Ces dernières années, la crise économique a fait descendre ce chiffre à environ 60.000.

En 1918, les employés de magasins ne jouissaient que d'un strict minimum de protection légale. Même quand il fut prouvé au cours d'un procès qu'un patron avait fait servir à ses employés de la viande corrompue, les juges ne lui infligèrent même pas une amende.

Les règlements fixant la durée de la journée de travail étaient ignorés ou tournés. Dix heures par jour pendant dix ans, Miss Bondfield travailla à faire disparaître tous les abus.

Au Congrès international des Unions syndicales, réuni à Plymouth en 1899, c'est elle qui représenta l'Union de Londres, seule femme parmi trois cents délégués, petite figure de gris vêtue dont le discours remarquable fut un des clous du Congrès.

De 1904 à 1914, écrit Miss Hamilton, une agitation sociale intense remua profondément l'Angleterre. La plupart des phénomènes actuels, qu'on qualifie de conséquences de la grande guerre, plongent leurs racines dans cette décade troublée : ainsi le développement du socialisme dans la pratique et dans l'opinion, la naissance du Labour party, l'extension du tradeunionisme, l'attribution du vote aux femmes et leur entrée dans la vie politique, la création des assurances industrielles contre la maladie et le chômage, etc., etc. Toutes ces mesures nouvelles témoignant du réveil des consciences ne sont pas dues uniquement à la guerre: l'impulsion initiale vient d'un groupe d'hommes et de femmes et, parmi celles-ci, de Margaret Bondfield.

A UN TOURNANT DE LA VIE

Peu après qu'ait sonné sa trentième année, Miss Bondfield démissionne de son poste de secrétaire de l'Union des employés parce qu'elle se sent inclinée à des activités plus intéressantes encore: propagande pour la campagne d'éducation socialiste du Labour Party, propagande pour les pensions aux vieillards, pour la lutte contre la grande mortalité des petits enfants, pour la protection de la maternité.

Et puis, elle s'accorde des vacances en Irlande, aux Etats-

Ce qui, du reste, nous frappe dans cette disposition nouvelle, ce n'est pas tant le fait que la lutte antialcoolique doit renoncer à des ressources qui auraient été très bienvenues, mais bien l'esprit dans lequel cette suppression semble avoir été faite, un esprit tout d'hostilité à la lutte contre l'alcoolisme, telle qu'elle est menée par les organisations privées.

Impression générale défavorable

Quel jugement d'ensemble porter sur les propositions de la Commission du Conseil national? Ce jugement est tout à fait défavorable. Le texte du Conseil fédéral a été remanié en faveur des paysans, et dans un sens opposé aux intérêts de l'hygiène. Petit à petit, tout ce qui faisait de la réforme une œuvre d'hygiène sociale disparaît et nous n'avons plus devant nous qu'un compromis fiscal, un mauvais compromis peut-être, tant on a capitulé devant les exigences des paysans.

Notre attitude: appel aux Chambres

Quelle doit être maintenant notre attitude, à nous antialcooliques? Je ne veux pas ici donner un mot d'ordre. Les Conseils réguliers des sociétés antialcooliques auront à discuter la question et à prendre des décisions. Je veux seulement aujourd'hui en appeler aux antialcooliques des Chambres, car il y en a pourtant, pour leur demander avec instance de ne pas accepter avec résignation tous les amendements successifs apportés aux propositions du Conseil fédéral, mais de réclamer énergiquement le rétablissement des propositions du Conseil fédéral qui représentaient déjà un minimum. Sinon, c'est-à-dire si les dispositions qui nous paraissent les plus dangereuses dans le texte du Conseil national sont maintenues, nous pourrions nous trouver dans la pénible nécessité de tenir aux Chambres et au peuple ce langage:

Nous, représentants de la lutte antialcoolique, nous étions prêts à accepter une réforme modeste, bien éloignée de celle qu'appellent nos vœux; mais nous ne pouvons plus vous suivre, nous ne pouvons pas accepter votre projet, devenu, d'adoucissements en adoucissements, purement fiscal, et dont l'effet sur la diminution de la consommation de l'alcool est extrêmement problématique. Votre texte nous paraît dangereux, parce

que, par le fait qu'il aura été adopté, il empêchera pour de longues années toute amélioration de notre législation sur l'alcool. Nous pourrons nous trouver, dans ces conditions, obligés de voter non au scrutin populaire, et ensuite d'en appeler carrément et directement au peuple, de lui demander nettement la suppression complète du privilège des bouilleurs de cru et un régime des alcools satisfaisant, qui s'inspire, non des intérêts d'une classe, si respectable et importante soit-elle, mais de ceux du peuple tout entier.»

Peut-être, — ce ne sera pas la première fois — le pays entendra-t-il ce langage?

R. Hercod.



Mme BRUNSCHVICG

Présidente de l'Union française pour le Suffrage des Femmes

Unis, en Suisse. Notre pays lui plaît infiniment et elle ne se décide à le quitter qu'en constatant qu'elle n'a plus en poche que deux francs à peine. De retour à Londres, elle se joint d'abord à des groupements végétariens, ou tolstoïens, ou théosophes, puis se rallie au Labour Party et fait partie d'un cercle intéressant d'hommes et de femmes, tels que Mary Macarthur, Ramsay et Margaret Macdonald. Elle collabore à un journal, The Woman Worker (la Travailleuse), extrêmement bien fait et très littéraire, tout en ne perdant pas une minute de vue le public spécial auquel il s'adresse, selon le jugement porté par Miss Hamilton.

La mort de Margaret Macdonald, en 1911, fut pour Miss Bondfield un profond deuil personnel. « J'ai commencé, écrit-elle, par être trop absurdement consciente de la différence des classes auxquelles nous appartenions, elle et moi, pour bien la comprendre et l'apprécier. Mais comme je me suis mise peu à peu à l'aimer et à l'admirer! >

L'énergique campagne de Margaret Bondfield contre la mortalité infantile fut le point de départ du grand mouvement d'opinion publique qui détermina la création de l'actuel Ministère de l'hygiène. Cette campagne était urgente, si on en juge par les chiffres suivants : en 1912, le taux de la mortalité générale était de 13,3 par mille et le taux de la mortalité des bébés de moins

d'un an de 95 pour mille. On estimait qu'un nombre tout aussi grand d'enfants mouraient avant de naître : chaque année s'éteignaient ainsi, au total, 200.000 petites vies.

Margaret et ses amies estimèrent qu'il fallait tout d'abord améliorer l'hygiène et la santé des mères, et elles procédèrent à une enquête dont les résultats furent consignés dans un livre singulièrement émouvant intitulé *Maternité*, lettres d'ouvrières rassemblées et publiées par la *Women's Cooperative Guild*. Mes dix années de travail au secrétariat de l'Union et l'année consacrée à rassembler les documents de ce livre sont, je crois, les plus enrichissantes de ma vie, écrit Miss Bondfield. C'est alors que j'acquis les facultés de peser, de balancer, de juger et de diriger, indispensables à qui veut travailler au bien public.

Outre les facultés indispensables dont elle parle ainsi, Margaret possède un charme indéniable. « Elle ne prend jamais des airs solennels. Il ne fut jamais collègue plus généreuse et plus loyale », dit-on couramment.

(A suivre) J. V.